



## RAPPEL – COLLECTE DES ENCOMBRANTS – VENDREDI LE 22 AVRIL 2022

Petit rappel, qu'est-ce qu'un encombrant?

Toute matière résiduelle occasionnelle qui excède la capacité du bac à ordures, ou dont la longueur excède 1 mètre, ou qui a un poids supérieur à 25 kg (55 livres), et qui provient exclusivement d'usages domestiques, ce qui inclut, entres autres :

### EXEMPLES D'ENCOMBRANTS :

- Meubles
- Tables, chaises, fauteuils...
- Matelas et sommiers
- Éviers, lavabos
- Meubles et accessoires de jardin
- Jouets de grandes tailles
- Électroménagers
- Poêles, laveuses, sécheuses
- Réservoirs à eau
- Balançoires
- Barils (SANS liquide)
- Tuyaux et poteaux de métal

**Veuillez positionner vos encombrants proprement en bordure de rue et de façon sécuritaire la journée précédant la collecte.**

\*\*\* Si vos matières peuvent encore servir, pensez aux organismes locaux qui leur donneront une deuxième vie (ex. : églises, centres d'action bénévole, friperies, Cellule Jeunes et Familles Brome-Missisquoi, etc.)

### LES DÉCHETS SUIVANTS **NE SONT PAS ACCEPTÉS DANS LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS :**

- Boîtes de carton. Déposer dans votre bac de recyclage.
- Feuilles et gazon. Déposer dans votre bac de compost **sans sac**.
- Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (résidus de CRD). Vous devez soit contacter un entrepreneur pour vous en départir ou vous rendre directement à l'écocentre.
- Sacs à ordures et surplus de déchets. Déposer dans votre bac roulant lors des collectes des ordures ménagères.
- Appareils électroniques: téléviseurs, ordinateurs, systèmes de son, etc.
- Pneus.
- Troncs et billots de bois.